

**COMMENTAIRES  
SUR LA RÉFORME HAREL**

**déposés à  
l'assemblée générale  
des 5 et 6 avril 2000**

**le 4 avril 2000**

Dans un communiqué de presse émis le 2 mars 2000 la ministre de la métropole, Mme Louise Harel, a annoncé que « le gouvernement passe à l'action » dans le dossier de la réorganisation municipale. Pour notre région, la ministre annonce la création d'une communauté métropolitaine pour remplacer l'actuelle communauté urbaine de Montréal.

Depuis un an, différentes propositions ont été mises au jeu pour résoudre les problèmes structurelles de la région de Montréal. Vera Danyluk, présidente de la CUM, proposait d'abord la création d'un conseil métropolitain élu au suffrage universel. Le rapport Bédard proposait une structure similaire, avec la réorganisation des régions administratives et des MRC's pour qu'elles correspondent au territoire de la nouvelle structure métropolitaine. Plusieurs scénarios de fusion municipale étaient inclus dans ce rapport. Par la suite, le maire Bourque présentait son projet « une île, une ville », il reprenait ainsi un vieux rêve du défunt maire, Jean Drapeau. Le projet Bourque prévoit la création d'un nouveau conseil métropolitain, sur le modèle de la CUM. Finalement, les maires des banlieues de l'île de Montréal proposent une CUM élargie, mais sans possibilité de fusion municipale.

Chacune de ces propositions exigent des modifications importantes aux conditions de travail des employé-es municipaux (assouplissement de l'article 45 du Code du travail, diminution des planchers d'emploi, atteinte aux caisses de retraite, etc).

### **Mais quelle importance a tout ce remue-ménage pour les syndicats CSN ?**

Le Conseil central du Montréal métropolitain est favorable à certains changements dans les structures régionales depuis les années '80. De nombreux enjeux sociaux et

syndicaux sont intimement liés à la situation de la ville de Montréal et des municipalités avoisinantes. L'étalement urbain, la concentration de la pauvreté à Montréal, les problèmes environnementaux ne sont que quelques-uns des enjeux métropolitains. Le manque de planification et de décisions cohérentes ont, d'une façon ou d'une autre, des impacts sur les conditions de vie et de travail de nos membres ainsi que sur l'ensemble de la population.

Le transport en commun est l'un des éléments majeurs de la réforme. Nos préoccupations touchent sa planification, son développement et son financement. L'Agence métropolitaine de transport couvre déjà Montréal, Laval et la Rive-Sud et nous intervenons régulièrement auprès de l'AMT avec nos syndicats de ce secteur. La nouvelle structure pourra modifier les données, affectant la vie de nos syndicats et donnant plus de pouvoir aux élu-es municipaux sur la gestion des entreprises de transport.

Le développement économique et la création d'emplois sont aussi au coeur de nos préoccupations. Les guerres de clocher entre les municipalités de la région nuisent au développement cohérent de l'économie et à la création d'emplois. Le CDM doit remettre de l'ordre dans ce domaine.

Dans le secteur de la santé, les guerres inter-régionales nous ont donné beaucoup de fil à retordre. Les régies régionales des rives Nord et Sud cherchent souvent à concurrencer les services de santé, de part et d'autre de l'île de Montréal. La nécessité d'une planification métropolitaine dans les services de la santé, ainsi que divers autres sphères d'intervention gouvernementale tel le développement de la main-d'oeuvre ont fait l'objet de nombreuses prises de position du conseil central.

L'aménagement du territoire est également dévolu à cette nouvelle structure proposée par la ministre Harel. La planification des voies routières, la construction de nouveaux ponts, le dézonage des terres agricoles et la multiplication de parcs industriels et sites de développement résidentiel ainsi que plusieurs autres questions font partie des décisions liées à l'aménagement du territoire.

### **La proposition gouvernementale**

La communauté métropolitaine, telle que proposée, couvrira 102 villes pour un total de 3 250 000 citoyen-es. Elle sera gérée par 30 personnes choisies parmi les maires du territoire. Ses mandats seront assez nombreux : l'aménagement du territoire, le transport en commun, la gestion des matières résiduelles, la promotion économique internationale, le logement social, les activités, les équipements et services à portée supramunicipale, le partage de la croissance de l'assiette foncière (sic). Le budget et le financement ne sont pas à déterminer.

Un comité aviseur pour la région de Montréal a été mis sur pied. Sous la direction de Louis Bernard, ce comité devra proposer des modalités de financement, de partage de l'assiette fiscale, ainsi que des propositions sur des fusions potentielles. Les maires de Montréal, Laval, Longueuil ainsi que le président de l'Union des municipalités de banlieue de Montréal y siégeront avec un représentant de la Rive-Sud et un autre de la Rive-Nord.

Fait remarquable, la réforme ne modifie en rien les multiples structures administratives du gouvernement du Québec (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie restent intacts ainsi que les MRC's de Laval et celles des deux rives).

## **Les positions se cristallisent**

Dès son dépôt, le projet de loi a créé de vives réactions. Les représentants de la Rive-Nord refusant de s'y associer. Les maires de la Rive-Sud semblent plus ouverts, mais ils rendront leur participation conditionnelle assez rapidement, notamment sur les limites des pouvoirs du futur CDM sur le transport en commun. Les maires de Montréal, des banlieues et de Laval se disent prêts à participer, mais avec des préalables. Montréal veut parler de fusions, les banlieues non. Laval veut un pacte fiscal avec Québec avant la mise en place de toute nouvelle structure.

## **Pour une prise de position du CCMM**

Pour le Conseil central du Montréal métropolitain, la volonté de mettre de l'ordre dans l'attribution des compétences qui seront dévolues à la future CDM ne peut être que positive. Par contre, nous pouvons nous poser de sérieuses questions sur les moyens proposés, ainsi que l'étendue assez restreinte des changements proposés.

Les lacunes du projet :

Le premier problème qui saute aux yeux, c'est la création d'une structure qui sera gérée par des maires nommés par leurs pairs. Dès le départ, les maires peuvent décider de boycotter le comité aviseur qui doit proposer les structures de fonctionnement de la nouvelle commission. Le CDM, tel que proposé, va être paralysé avant et pendant son existence par les maires. Fidèles à leur mandat électoral, ils et elles ont toute la misère du monde à développer une vision des besoins de la métropole. La seule façon de régler ce problème sera de créer une structure élue au suffrage universel. Ou bien de

créer une structure administrative avec des membres nommés directement par Québec, telle que l'actuelle agence métropolitaine de transport.

Le deuxième problème se trouve dans le refus de Québec de faire le ménage dans les régions administratives et les MRC's. Les décisions sur l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le logement social, etc. sont toutes assujetties aux décisions finales du gouvernement du Québec. Le CDM aura à traiter avec les 22 ministères divisés en 5 régions, ou portions de région. Donc, 110 interlocuteurs différents. De multiples intervenants, dont la commission Bédard, ont souligné que le gouvernement doit faire le ménage dans ses propres structures d'abord, sans quoi le travail du futur CDM sera complexifié d'autant.

D'ailleurs, le manque de cohérence des décisions gouvernementales va se poursuivre dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la gestion du réseau routier, etc. La distribution des places en services de garde, la location des établissements de santé, le dézonage des terres agricoles et de nombreuses autres décisions vont continuer de subir des influences de frontières artificielles et de « lobbying » politique local au détriment des citoyen-nes de la région.

Le débat sur les fusions devra nous préoccuper également. Est-ce qu'une île, un ville offre une solution aux problèmes plus larges de la métropole ? Chose certaine, dans le domaine des relations de travail le projet Bourque présuppose un nivellement par le bas des conditions de travail des employé-es des municipalités et des sociétés paramunicipales sur l'île de Montréal.

Finalement, les décisions de Québec affecteront les syndicats représentés par trois autres conseils centraux, soient ceux de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie. Nous devrions harmoniser nos positions avec eux, dans le but de présenter une seule position CSN.

Les enjeux de cette réforme sont suffisamment importants pour nous amener à prendre position et à s'impliquer dans le débat en cours.

En ce sens, nous proposons :

**Que le Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN) poursuive le débat sur la réforme Harel dans le but de prendre position en assemblée générale d'ici le mois de juin 2000.**